

-LE RISQUE NUCLÉAIRE-

Les installations nucléaires sont susceptibles en cas d'accident de rejeter dans l'atmosphère de l'iode radioactif (iode 131). L'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et a des conséquences pour la santé des populations cibles (femmes enceintes, enfants et adultes jusqu'à 49 ans)

Pour éviter que la thyroïde ne stocke l'iode radioactif, la prise préventive de comprimés d'iode stable (iode 129) permet de la saturer.

La commune dispose d'un plan de distribution d'iode stable. Dès l'alerte préfectorale, le maire déclenche le plan de distribution à partir du stock de comprimés pré-positionné. Deux lieux de distribution sont définis : la mairie et la chapelle selon un découpage des rues communales.

Consignes, dès l'alerte :

- Rentrer chez soi ou rester à l'intérieur d'un bâtiment en dur
- Fermer les portes et fenêtres
- Arrêter les ventilations mécaniques
- Ne pas toucher aux objets qui sont à l'extérieur
- Ne pas consommer des produits issus des jardins, vergers
- Rester à l'écoute des consignes



CONSIGNES :

EN CAS DE SÉISME

PENDANT

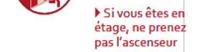
à l'intérieur



à l'extérieur



APRÈS



EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Témoin d'un accident ...Que faire ?

- S'éloigner et ne pas rester dans le vent,
- Prévenir les secours : **18** ou **112**, depuis un portable – Urgence Gaz : **0 800 30 72 24** - Mairie au **03.29.82.49.43**
- Relever les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière gauche du véhicule : permettant l'identification du danger et l'identification de la matière.
- Respecter les consignes des autorités
- Couper la ventilation mécanique de votre maison et calfeutrer les ventilations naturelles et les portes ou fenêtres non étanches.

COMMUNE de LES FORGES



DICRIM SIMPLIFIÉ

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

A conserver

Nota : version complète du DICRIM disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune : mairielesforges.fr

10, rue de la Mairie – 88390 LES FORGES
accueil@mairielesforges.fr
03.29.82.49.43

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le **risque majeur**, c'est une **menace** directe sur **l'homme, sur les biens et sur l'environnement**. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par **l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre** pour assurer la protection de la population.

La commune est principalement exposée aux risques majeurs suivants :

- Climatiques : grand froid, canicule, tempête, orage
- Nucléaires
- Transport de matières dangereuses
- Séismes
- D'autres risques peuvent aussi menacer la commune (retraits et gonflements des argiles, radon, ...)

| | | | |
|----------------------|-------|---------------------|----------------|
| GENDARMERIE | 17 | MAIRIE | 03.29.82.49.43 |
| POMPIERS | 18 | PRÉFECTURE | 03.29.69.88.88 |
| SAMU | 15 | URGENCE ÉLECTRICITÉ | 09.72.67.50.22 |
| URGENCES | 112 | URGENCE GAZ | 0.800.47.33.33 |
| URGENCE MALENTENDANT | 114 | URGENCE EAU | 03.29.34.47.55 |
| PHARMACIE DE GARDE | 32 37 | MÉDECIN DE GARDE | 0.820.33.20.20 |

MOYENS D'INFORMATION

- France BLEU : 100.0 
- Diffusion d'un message d'alerte par un véhicule communal sillonnant les rues.
- Site internet : mairielesforges.fr
- Panneau Pocket 

ORGANISATION DU DISPOSITIF COMMUNAL

Il faut se préparer !

La commune a élaboré un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :

- organisation mise en œuvre avec les moyens humains et matériels de la collectivité afin d'assurer les missions de sauvegarde qui sont de sa responsabilité.

La commune informe également les habitants des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés sur le territoire communal.

L'école a mis en place un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour assurer la sûreté de la communauté scolaire jusqu'à l'arrivée des secours.

Préparer votre kit d'urgence (cf pièce jointe)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la réponse de sécurité civile de la commune.

LE PCS est consultable en mairie.

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

www.france.meteofrance.com/vigilance

Carte actualisée à 6h00 et 16h00.

Elle informe la population de :

- Difficulté de circulation sur les routes,
- Chutes d'arbres ou objets divers, arrachage de toitures, ...
- Dégâts matériels importants,
- Coupures d'électricité et/ou de téléphone,

ALERTE JAUNE : soyez attentif

ALERTE ORANGE : soyez très vigilant

ALERTE ROUGE : Vigilance absolue

BONS RÉFLEXES EN TOUTES CIRCONSTANCES

• AVANT UNE ALERTE :

- Prévoir un éclairage de secours et une radio avec des piles,
- Prévoir de l'eau et des denrées non périssables,

• PENDANT L'ALERTE :

- S'informer (télévision, radio),
- Limiter vos déplacements,
- Ne jamais intervenir sur les toitures,
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol,
- Eviter de rester à l'extérieur,
- Prendre des nouvelles des personnes sensibles près de chez vous,
- Respecter les consignes des autorités officielles,
- Appeler la mairie en cas de difficulté ou si vous êtes témoin d'un incident ou d'un accident